



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 9 avril 2019, à 19 h 30, à la salle Chanoine-Beaudet, au 535, avenue de l'Église, à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum sous la présidence de monsieur Bernard Pelletier, vice-président, et ajournée au 23 avril 2019.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Carole Lévesque, Yves Mercier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

La présidente, Edith Samson, a prévenu de son absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 30)

Après la constatation du quorum, le vice-président ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-04-4011 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2019, ajournée au 26 mars 2019
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal
4. Organisation administrative 2019-2020
 - 4.1 Cadres d'école (pour ajournement au 23 avril 2019)
 - 4.2 Cadres de centre et de service (pour ajournement au 23 avril 2019)
5. Semaine québécoise des familles : résolution d'appui
6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022
7. Liste des écoles et actes d'établissement 2019-2020
8. Calendrier des séances du conseil des commissaires pour 2019-2020
9. Calendriers scolaires 2019-2020 – formation générale des jeunes
10. Calendriers scolaires 2019-2020 – formation professionnelle et formation générale des adultes
11. Politique sur la sécurité de l'information (pour ajournement au 23 avril 2019)
12. Nomination d'un nouveau membre pour siéger aux comités de sélection prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à ses règlements
13. Octrois de contrats
 - 13.1 Contrat d'approvisionnement
 - 13.1.1 Achat d'équipements pour des salles de webconférences au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
 - 13.2 Contrat de services
 - 13.2.1 Location de licences Microsoft pour 2019-2020 (pour ajournement au 23 avril 2019)

- 13.3 Contrats de construction
 - 13.3.1 Mise à niveau du drainage et isolation du périmètre à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal (projet RM-2019-002)
 - 13.3.2 Remplacement de la fenestration et aménagement intérieur et extérieur à l'École La Croisée I de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-004)
 - 13.3.3 Mise à niveau du drainage et isolation du périmètre, réfection de la toiture du gymnase et aménagement paysager à l'école Desbiens de Saint-Arsène (projet RM-2019-005)
 - 13.3.4 Désamiantage de la finition des plafonds et remplacement des finis à l'école Roy de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-006)
 - 13.3.5 Remplacement de la fenestration du bloc « C » à l'école secondaire de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-010)
- 14. Présentation d'une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 »
 - 14.1 Amendement pour l'ajout de trois (3) classes à la demande initiale de « Construction d'une nouvelle école à Rivière-du-Loup »
 - 14.2 Amendement pour l'ajout de deux (2) classes à la demande initiale de « Construction d'un gymnase et ajout de quatre (4) classes à l'école Saint-Modeste de Saint-Modeste »
 - 14.3 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane
 - 14.4 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Desbiens de Saint-Arsène
 - 14.5 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 14.6 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal
 - 14.7 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout d'une (1) classe à l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies
 - 14.8 Construction d'un agrandissement permettant l'ajout d'une (1) classe à l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme
 - 14.9 Rénovation et réaménagement majeur du niveau 2 de l'école Sainte-Hélène de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
 - 14.10 Rénovation et réaménagement majeur du niveau 2 (secteur A) de l'école de l'Orée-des-Bois de Sainte-Louise
 - 14.11 Rénovation et réaménagement majeur du niveau 2 de l'école de l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant
- 15. Transfert de capital-actions au sein de la compagnie Gaétan Chénard inc. (monsieur Michel Tremblay) – Contrat numéro 2017-2022/06
- 16. Transfert de capital-actions au sein de la compagnie Gaétan Chénard inc. (monsieur Hugo Chénard) – Contrat numéro 2017-2022/06
- 17. Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association des pilotes de karting loisir du Québec (APKLQ)
- 18. Information et rapports
 - 18.1 Rapport de la présidente
 - 18.2 Rapport de la gestion courante du directeur général
 - 18.3 Rapport du comité de parents
 - 18.4 Correspondance
- 19. Autre point
- 20. Période de questions du public
- 21. Ajournement de la séance au 23 avril 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le sujet 20 « Période de questions du public » est traité à ce moment.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Louise Émond, mairesse de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, informe le conseil des commissaires de la demande de la municipalité d'accueillir un nouveau service de garde scolaire dans l'école Sainte-Hélène. Elle demande le maintien de la bibliothèque municipale-scolaire dans les locaux de l'école, malgré cet ajout de services.

Elle offre la collaboration de la municipalité dans la recherche de solutions pour répondre aux demandes des citoyens d'offrir les deux services dans les locaux de l'école.

Madame Ghislaine Lapointe, représentante de l'exécutif de la bibliothèque municipale-scolaire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, s'inquiète des rumeurs de déménagement de la bibliothèque. Elle rappelle qu'un comité conjoint était prévu au protocole d'entente signé en 2011, mais que ce comité n'a pas été mis en place pour discuter de la situation.

Elle rappelle qu'un préavis de 6 mois est prévu audit protocole advenant le souhait de la commission scolaire de reprendre les locaux présentement occupés par la bibliothèque.

Madame Marie-Ève Blache-Gagné, conseillère municipale et parent à l'école Sainte-Hélène de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, réitère l'importance, pour les citoyens, de maintenir la bibliothèque municipale-scolaire dans l'école, advenant l'ajout d'un service de garde scolaire.

Elle invite la commission scolaire à prévoir une alternative pour les parents, advenant qu'un service de garde scolaire ne puisse être mis en place, notamment un transport vers un autre service de garde.

3. CC 2019-04-4012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2019, AJOURNÉE AU 26 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 mars 2019, ajournée au 26 mars 2019, a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 mars 2019, ajournée au 26 mars 2019, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2019-2020

4.1 CADRES D'ÉCOLE

Ce sujet est ajourné au 23 avril 2019.

4.2 CADRES DE CENTRE ET DE SERVICE

Ce sujet est ajourné au 23 avril 2019

5. CC 2019-04-4013 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES : RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser toute la communauté, en particulier les gouvernements et le secteur privé, aux nombreuses réalités vécues par les familles dont : le développement des enfants, la réussite scolaire, le développement de saines habitudes de vie, la conciliation famille-travail et, en lien avec le thème de l'année 2019, l'importance de la famille;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup est un palier gouvernemental qui croit en l'importance des familles dans le développement de ses élèves;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup appuie la Semaine québécoise des familles qui se tiendra du 13 au 19 mai 2019, sous le thème « C'est le temps d'un vrai Québec Famille! ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CC 2019-04-4014 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire 2019-2022 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

D'ÉTABLIR le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2019-2022, conformément au document déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. CC 2019-04-4015 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le projet de liste des écoles et des centres de la commission scolaire 2019-2020 et le projet d'actes d'établissement 2019-2020 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

DE DÉTERMINER la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2019-2020 conformément au document déposé;

DE DÉLIVRER les actes d'établissement des écoles et des centres de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2019-2020 conformément au document déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CC 2019-04-4016 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT le *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires* et le *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif*,

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des séances 2019-2020 déposé;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif 2019-2020 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. CC 2019-04-4017 CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2019-2020 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2019-2020 de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. CC 2019-04-4018 CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2019-2020 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Ce sujet est ajourné au 23 avril 2019.

CC 2019-04-4019 HUIS CLOS (À 20 H 23)

IL EST PROPOSÉ par le vice-président, Bernard Pelletier, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter du sujet 12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CC 2019-04-4020 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 20 H 28)

IL EST PROPOSÉ par le vice-président, Bernard Pelletier, et résolu :

QUE le conseil des commissaires poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. CC 2019-04-4021 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AUX COMITÉS DE SÉLECTION PRÉVUS À LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET À SES RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à ses règlements, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit mettre en place un comité de sélection lorsqu'elle doit procéder à une qualification professionnelle, à une évaluation de la qualité ou à l'homologation de biens;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° CC 2018-06-3846, adoptée le 19 juin 2018, le conseil des commissaires formait un tel comité de sélection conformément à la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, C. T. 217 114*;

CONSIDÉRANT la démission d'un membre du comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ghislain Lizotte, secrétaire aux comités de sélection, d'une (1) candidature afin d'assurer l'équité et la transparence du processus d'évaluation, cette candidature étant transmise à huis clos afin de préserver l'intégrité du processus, et ce, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*:

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accepte le membre recommandé à huis clos par monsieur Ghislain Lizotte, secrétaire aux comités de sélection, afin d'assurer l'équité, la transparence et l'intégrité du processus d'évaluation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. OCTROIS DE CONTRATS

13.1 CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

13.1.1 CC 2019-04-4022 ACQUISITION DE DEUX (2) ÉQUIPEMENTS POUR DES SALLES DE WEBCONFÉRENCES POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir souhaite se doter de deux (2) salles de webconférences pour son offre de formation à distance;

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, conformément à la *Politique d'achat* de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise Solotech Inc. au montant de 46 338,12 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat pour deux (2) équipements pour des salles de webconférences pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir à l'entreprise Solotech Inc. au montant de 46 338,12 \$ avant taxes;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, monsieur Mario Richard, ing., soit autorisé à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.2 CONTRAT DE SERVICES

13.2.1 LOCATION DE LICENCES MICROSOFT POUR 2019-2020

Ce sujet est ajourné au 23 avril 2019.

13.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION

13.3.1 CC 2019-04-4023 MISE À NIVEAU DU DRAINAGE ET ISOLATION DU PÉRIMÈTRE À L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER DE SAINT-PASCAL (PROJET RM-2019-002)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de mise à niveau du drainage et l'isolation du périmètre à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal (projet RM-2019-002);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant ces travaux dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – Mesure 50621, pour l'année scolaire 2018-2019 » pour un montant de 405 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-002);

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. au montant de 187 500,00 \$ avant taxes (215 578,13 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux de mise à niveau du drainage et l'isolation du périmètre à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. au montant de 187 500,00 \$ avant taxes (215 578,13 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.3.2 CC 2019-04-4024 REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE LA CROISÉE I DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-004)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de remplacement de la fenestration et l'aménagement intérieur et extérieur à l'école La Croisée I de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-004);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant ces travaux dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – Mesure 50621, pour l'année scolaire 2018-2019 » pour un montant de 785 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-005);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Les Constructions Unic inc. au montant de 515 000,00 \$ avant taxes (592 121,25 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux de remplacement de la fenestration et l'aménagement intérieur et extérieur à l'école La Croisée I de Rivière-du-Loup à l'entreprise Les Constructions Unic inc. au montant de 515 000,00 \$ avant taxes (592 121,25 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.3.3 CC 2019-04-4025 MISE À NIVEAU DU DRAINAGE ET ISOLATION DU PÉRIMÈTRE, RÉFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASSE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'ÉCOLE DESBIENS DE SAINT-ARSÈNE (PROJET RM-2019-005)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de mise à niveau du drainage et l'isolation du périmètre, la réfection de la toiture du gymnase et l'aménagement paysager à l'école Desbiens de Saint-Arsène (projet RM-2019-005);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant ces travaux dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – Mesure 50621, pour l'année scolaire 2018-2019 » pour un montant de 523 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-005);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Aménagement Benoît Leblond au montant de 328 131,50 \$ avant taxes (377 269,20 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux de mise à niveau du drainage et l'isolation du périmètre, la réfection de la toiture du gymnase et l'aménagement paysager à l'école Desbiens de Saint-Arsène à l'entreprise Aménagement Benoît Leblond au montant de 328 131,50 \$ avant taxes (377 269,20 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.3.4 CC 2019-04-4026 DÉSAMIANTAGE DE LA FINITION DES PLAFONDS ET REMPLACEMENT DES FINIS À L'ÉCOLE ROY DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-006)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de désamiantage de la finition des plafonds et le remplacement des finis à l'école Roy de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-006) et que ce dernier s'effectuera sur deux phases;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu, pour la phase I, une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour un montant total de 520 920,00 \$, soit : un montant de 274 942,00 \$ provenant de la mesure « Résorption du déficit de maintien – Mesure 50622, pour l'année scolaire 2018-2019 » et un montant de 245 978,00 \$ provenant de la mesure « Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments – Mesure 50625 »;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire devra effectuer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2019-2020 pour la phase II des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-006);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 883 000,00 \$ avant taxes (1 015 229,25 \$ taxes incluses), et que ce montant inclut les deux (2) phases du projet;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux de désamiantage de la finition des plafonds et le remplacement des finis à l'école Roy de Rivière-du-Loup à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 883 000,00 \$ avant taxes (1 015 229,25 \$ taxes incluses) pour les deux (2) phases du projet;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13.3.5 CC 2019-04-4027 REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DU BLOC « C » À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-010)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de remplacement de la fenestration du bloc « C » à l'école secondaire de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-010);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments – Mesure 50621, pour l'année scolaire 2013-2014 » et qu'un solde de 162 460,00 \$ permet la réalisation d'une seconde phase de remplacement de la fenestration à l'école secondaire de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire financera la balance de ce projet à même son budget de réfection et transformation de bâtiment (RTB);

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a effectué un appel d'offres public pour ces travaux (projet RM-2019-005);

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissions ont été reçues, et que la plus basse soumission jugée conforme est celle de l'entreprise Ferdinand Laplante inc. au montant de 172 700,00 \$ avant taxes (198 561,83 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat pour les travaux de remplacement de la fenestration du bloc « C » à l'école secondaire de Rivière-du-Loup à l'entreprise Ferdinand Laplante inc. au montant de 172 700,00 \$ avant taxes (198 561,83 \$ taxes incluses);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, monsieur Michel Gagnon, ing., ou son successeur, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit contrat et tous les documents en découlant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2019-2029 »

14.1 CC 2019-04-4028 AMENDEMENT POUR L'AJOUT DE TROIS (3) CLASSES À LA DEMANDE INITIALE DE « CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À RIVIÈRE-DU-LOUP »

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a adopté, lors de sa séance ordinaire du 28 août 2018, une demande de construction d'une nouvelle école à Rivière-du-Loup (résolution n° CC 2018-08-3881);

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère invite les commissions scolaires à amender leurs demandes d'ajout d'espace en cours afin de tenir compte de l'implantation de ces nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec l'implantation des classes de maternelle 4 ans à temps plein à Rivière-du-Loup, un ajout de trois (3) classes supplémentaires est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter un avenant à la demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 », demandant l'ajout de trois (3) classes supplémentaires à la demande initiale de « Construction d'une nouvelle école à Rivière-du-Loup », en vue de l'implantation de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.2 CC 2019-04-4029 AMENDEMENT POUR L'AJOUT DE DEUX (2) CLASSES À LA DEMANDE INITIALE DE « CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET AJOUT DE QUATRE (4) CLASSES À L'ÉCOLE SAINT-MODESTE DE SAINT-MODESTE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a adopté, lors de sa séance ordinaire du 28 août 2018, une demande de construction d'un gymnase et ajout de quatre (4) classes à l'école Saint-Modeste de Saint-Modeste (résolution n° CC 2018-08-3882);

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère invite les commissions scolaires à amender leurs demandes d'ajout d'espace en cours afin de tenir compte de l'implantation de ces nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec l'implantation des classes de maternelle 4 ans à temps plein à l'école Saint-Modeste, un ajout de deux (2) classes supplémentaires est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter un avenant à la demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 », demandant l'ajout de deux (2) classes supplémentaires à la demande initiale de « Construction d'un gymnase et ajout de quatre (4) classes à l'école Saint-Modeste de Saint-Modeste », en vue de l'implantation de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.3 CC 2019-04-4030 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT DE DEUX (2) CLASSES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE DE SAINT-ÉPIPHANE

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 7 (IMSE : 7);

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane, un ajout de deux (2) classes supplémentaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de lui permettre l'ajout des deux (2) classes supplémentaires pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.4 CC 2019-04-4031 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT DE DEUX (2) CLASSES À L'ÉCOLE DESBIENS DE SAINT-ARSÈNE

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école Desbiens de Saint-Arsène se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 7 (IMSE : 7);

CONSIDÉRANT QUE l'école Desbiens de Saint-Arsène, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école Desbiens, un ajout de deux (2) classes supplémentaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école Desbiens de Saint-Arsène peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de lui permettre l'ajout des deux (2) classes supplémentaires pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Desbiens de Saint-Arsène pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.5 CC 2019-04-4032 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT DE DEUX (2) CLASSES À L'ÉCOLE SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 6 (IMSE : 6);

CONSIDÉRANT QUE l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska, un ajout de deux (2) classes supplémentaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de lui permettre l'ajout des deux (2) classes supplémentaires pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.6 CC 2019-04-4033 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT DE DEUX (2) CLASSES À L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 6 (IMSE : 6);

CONSIDÉRANT QUE l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal, un ajout de deux (2) classes supplémentaires est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de lui permettre l'ajout des deux (2) classes supplémentaires pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Céline Langlais et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout de deux (2) classes à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.7 CC 2019-04-4034 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT D'UNE (1) CLASSE À L'ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 6 (IMSE : 6);

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies, un ajout d'une (1) classe supplémentaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de lui permettre l'ajout d'une (1) classe supplémentaire pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout d'une (1) classe à l'école de la Marée-Montante de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.8 CC 2019-04-4035 CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT PERMETTANT L'AJOUT D'UNE (1) CLASSE À L'ÉCOLE DE LA PRUCHIÈRE DE SAINT-PACÔME

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 8 (IMSE : 8);

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme, par manque d'espace, ne peut répondre en ce moment à la demande du ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en lien avec l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme, un ajout d'une (1) classe supplémentaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme peut permettre un agrandissement tout en permettant de garder une superficie de cour d'école acceptable pour les élèves;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de lui permettre l'ajout d'une (1) classe supplémentaire pour l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la construction d'un agrandissement permettant l'ajout d'une (1) classe à l'école de la Pruchière de Saint-Pacôme pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.9 CC 2019-04-4036 RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR DU NIVEAU 2 DE L'ÉCOLE SAINTE-HÉLÈNE DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école Sainte-Hélène de Sainte-Hélène-de-Kamouraska se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 6 (IMSE : 6);

CONSIDÉRANT QUE l'école Sainte-Hélène de Sainte-Hélène-de-Kamouraska possède la superficie nécessaire, mais que, dans son état actuel, elle ne peut répondre en ce moment à la demande du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une rénovation et un réaménagement majeur du niveau 2 de l'école doit être fait;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup peut présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 »;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la rénovation et le réaménagement majeur du niveau 2 de l'école Sainte-Hélène de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.10 CC 2019-04-4037 RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR DU NIVEAU 2 (SECTEUR A) DE L'ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS DE SAINTE-LOUISE

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Orée-des-Bois de Sainte-Louise se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 6 (IMSE : 6);

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Orée-des-Bois de Sainte-Louise possède la superficie nécessaire, mais que, dans son état actuel, elle ne peut répondre en ce moment à la demande du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une rénovation et un réaménagement majeur du niveau 2 (secteur A) de l'école doit être fait;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup peut présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 »;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la rénovation et le réaménagement majeur du niveau 2 (secteur A) de l'école de l'Orée-des-Bois de Sainte-Louise pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14.11 CC 2019-04-4038 RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR DU NIVEAU 2 DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

CONSIDÉRANT QUE, le 14 février 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé sa volonté de déployer l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans à temps plein dans l'ensemble de la province;

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant se situe dans un milieu où l'indice de milieu socio-économique est 8 (IMSE : 8);

CONSIDÉRANT QUE l'école de l'Amitié possède la superficie nécessaire, mais que, dans son état actuel, elle ne peut répondre en ce moment à la demande du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une rénovation et un réaménagement majeur du niveau 2 de l'école doit être fait;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup peut présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 »;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « *Ajout d'espace pour la formation générale* » auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la rénovation et le réaménagement majeur du niveau 2 de l'école de l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant pour l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. CC 2019-04-4039 TRANSFERT DE CAPITAL-ACTIONS AU SEIN DE LA COMPAGNIE GAÉTAN CHÉNARD INC. (MONSIEUR MICHEL TREMBLAY) – CONTRAT NUMÉRO 2017-2022/06

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaétan Chénard inc. possède le contrat de transport scolaire numéro 2017-2022/06 avec la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, lequel prend fin le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadine Chénard et messieurs Jasmin Chénard et Hugo Chénard sont copropriétaires de l'entreprise Gaétan Chénard inc.;

CONSIDÉRANT la volonté des desdits copropriétaires de céder des parts en capital-actions à monsieur Michel Tremblay, par l'entremise de la compagnie 3098-2615 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE toute cession de l'un des contrats de transport scolaire doit être autorisée par la commission scolaire, en vertu de l'article 44 de la SECTION XXI — CESSION dudit contrat;

CONSIDÉRANT QU'un avenant au contrat de transport scolaire numéro 2017-2022/06 sera ajouté au dudit contrat, en lien avec les circuits 182, 191, 192, 221, 222, 223, 224, 251 et 252;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise la compagnie Gaétan Chénard inc. à céder des parts en capital-actions à la compagnie 3098-2615 Québec inc. appartenant à monsieur Michel Tremblay;

QUE la date du transfert est effective le 1^{er} juillet 2019;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer un avenant au contrat de transport scolaire 2017-2022/06, en lien avec les circuits 182, 191, 192, 221, 222, 223, 224, 251 et 252.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. CC 2019-04-4040 TRANSFERT DE CAPITAL-ACTIONS AU SEIN DE LA COMPAGNIE GAÉTAN CHÉNARD INC. (MONSIEUR HUGO CHÉNARD) – CONTRAT NUMÉRO 2017-2022/06

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaétan Chénard inc. possède le contrat de transport scolaire numéro 2017-2022/06 avec la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, lequel prend fin le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadine Chénard et messieurs Jasmin Chénard et Hugo Chénard sont copropriétaires de l'entreprise Gaétan Chénard inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de madame Nadine Chénard et monsieur Jasmin Chénard de céder des parts en capital-actions à monsieur Hugo Chénard, personnellement ou par l'entremise d'une compagnie à être formée;

CONSIDÉRANT QUE toute cession de l'un des contrats de transport scolaire doit être autorisée par la commission scolaire, en vertu de l'article 44 de la SECTION XXI — CESSION dudit contrat;

CONSIDÉRANT QU'un avenant au contrat de transport scolaire numéro 2017-2022/06 sera ajouté au dudit contrat, en lien avec les circuits 101 et 102;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise la compagnie Gaétan Chénard inc. à céder des parts en capital-actions à monsieur Hugo Chénard, personnellement ou par l'entremise d'une compagnie à être formée;

QUE la date du transfert est effective le 1^{er} juillet 2019;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer un avenant au contrat de transport scolaire 2017-2022/06, en lien avec les circuits 101 et 102.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**17. CC 2019-04-4041 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION DES PILOTES DE KARTING
LOISIR DU QUÉBEC (APKLQ)**

CONSIDÉRANT le projet d'épreuve de karting de ville de l'Association des pilotes de karting loisir du Québec devant se tenir dans la Ville de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pilotes de karting loisir du Québec et la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup reconnaissent l'importance et les avantages d'une étroite collaboration entre eux en ce qui a trait à l'utilisation d'une partie du stationnement de l'école secondaire de Rivière-du-Loup pour la tenue de cette épreuve;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pilotes de karting loisir du Québec et la commission scolaire ont convenu de modalités relatives à l'utilisation de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente se termine le 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT les rôles et les responsabilités dévolues à la commission scolaire et au conseil d'établissement conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Carole Lévesque et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup adopte le protocole d'entente à intervenir avec l'Association des pilotes de karting loisir du Québec régissant l'utilisation d'une partie du stationnement de l'école secondaire de Rivière-du-Loup pour la tenue d'une épreuve de karting, tel que déposé;

QUE la présidente, madame Edith Samson, et le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la commission scolaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. INFORMATION ET RAPPORTS

18.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Bernard Pelletier, vice-président, dépose le rapport des récentes activités de la présidente.

18.2 RAPPORT DE LA GESTION COURANTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, fait rapport de sa gestion courante pour le mois de mars 2019.

18.3 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Magali Émond, commissaire-parent au primaire, informe des principaux sujets traités lors de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 2 avril 2019, soit :

- Consultation sur le renouvellement du mandat du Protecteur de l'élève;
- Consultation sur le projet Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier au second cycle du secondaire;
- Formation du 3 avril à l'intention des parents, sur les projets éducatifs;
- Sondage en ligne à l'intention des parents, sur les projets éducatifs.

18.4 CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance lors de cette séance.

19. AUTRE POINT

Il n'y a aucun autre point lors de cette séance.

Le sujet 20 a été traité avant le sujet 3.

21. CC 2019-04-4042 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 21 H 20)

IL EST PROPOSÉ par le vice-président, Bernard Pelletier, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 23 avril 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 23 avril 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif (arrivée à 19 h 05), et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

La commissaire Carole Lévesque a prévenu de son absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Michel Gagnon, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, et le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 00)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-04-4043 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Organisation administrative 2019-2020
 - 4.1 Cadres d'école
 - 4.2 Administrateurs et cadres d'établissement
11. Politique sur la sécurité de l'information
13. Octrois de contrats
 - 13.2 Contrats de services
 - 13.2.1 Location de licences Microsoft pour 2019-2020
21. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CC 2019-04-4044 HUIS CLOS (À 19 H 02)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter des sujets 4.1 et 4.2.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La commissaire Nadia Tardif arrive à 19 h 05.

CC 2019-04-4045 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS EN SÉANCE PUBLIQUE (À 19 H 30)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE le conseil des commissaires poursuive ses délibérations en séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 19 h 30.

La séance reprend à 19 h 32.

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2019-2020

4.1 CC 2019-04-4046 CADRES D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'organisation administrative des postes de cadres d'école pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT le plan d'organisation des postes de cadres d'école présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des cadres d'école conformément à la *Politique de gestion des cadres* et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*, l'organisation administrative suivante concernant les postes de cadres d'école, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020 :

Établissement	Poste	Titulaire
École Moisson-d'Arts École La Chanterelle École Notre-Dame-du-Sourire École Riou	Directrice	Johanne Lussier
École Vents-et-Marées École Desbiens	Directeur	Yves Ouellet
École des Vieux-Moulins École Saint-Modeste	Directrice	Édith Michaud
École Lanouette	Directrice	Josée Michaud
École Notre-Dame-du-Portage École Les Pèlerins	Directrice (80 %)	Karine Beauregard
École La Croisée I École La Croisée II	Directrice Direction adjointe (50 %)	Valérie Potvin Joëlle Hudon*
École internationale Saint-François-Xavier	Directrice	Karine Bernier
École Roy École Joly	Directeur Direction adjointe (50 %)	Yannick Beauvais Joëlle Hudon*
École Hudon-Ferland École Sainte-Hélène École Saint-Louis (Saint-Joseph)	Directrice	Chantal Dubé
École Monseigneur-Boucher École Saint-Louis (Kamouraska) École Saint-Bruno	Directrice	Christine Bélanger
École Saint-Philippe École Notre-Dame École J.-C.-Chapais	Directrice	Nathalie Nolin
École des Vents-et-Marées École de la Pruchière École de l'Amitié	Directeur	Yvan Ouellet
École Sacré-Cœur	Directeur	Éric Lavoie
École de la Marée-Montante École de l'Orée-des-Bois École de l'Étoile-Filante	Directeur	Marc Chouinard
École secondaire de Rivière-du-Loup	Directrice Directeur adjoint Directrice adjointe Directeur adjoint	À combler Benjamin Paradis Geneviève Veilleux Sébastien Mercier
École secondaire Chanoine-Beaudet	Directrice Directrice adjointe	Geneviève Soucy Annie Chénard
École polyvalente La Pocatière	Directrice Directrice adjointe	Caroline Dufour Kathy Fortin*

* En probation

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 CC 2019-04-4047 ADMINISTRATEURS ET CADRES D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'organisation administrative des postes d'administrateurs et de cadres d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT le plan d'organisation des postes d'administrateurs et de cadres d'établissement présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des administrateurs et des cadres d'établissement conformément à la *Politique de gestion des cadres* et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*, l'organisation administrative suivante concernant les postes d'administrateurs et de cadres d'établissement, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020 :

ADMINISTRATEURS		
Service/Centre	Poste	Titulaire
Direction générale	Chef de secrétariat	À combler
Secrétariat général Service des communications	Secrétaire général Directeur du service	Éric Choinière
Services éducatifs	Directrice du service Coordonnateur du service	Sonia Julien À combler
Service de l'éducation des adultes	Responsable du service	Direction du centre d'éducation des adultes
Service de la formation professionnelle et Service aux entreprises	Responsable du service	Direction du centre de formation professionnelle
Service des ressources humaines	Directrice du service Coordonnatrice du service Agente d'administration	Martine Sirois Catherine L.-Bégin Annie-Pier Cloutier
Service des ressources financières	Directeur du service Coordonnatrice du service	Claudiel Gamache Nathalie Chénard
Service des ressources matérielles et du transport scolaire	Directeur du service Coordonnateur du service Régisseur des services de l'équipement Régisseur d'un service administratif et communautaire (stade) Contremaître d'entretien spécialisé	À combler Ghislain Lizotte Yan Bouchard Marie-Ève Ouellet** Dominique Viel
Service des technologies de l'information et des communications	Directeur du service Coordonnateur du service Agente d'administration	Mario Richard À combler Hélène Gauthier

CADRES D'ÉTABLISSEMENT		
Service/centre	Poste	Titulaire
Centre d'éducation des adultes	Directrice de centre Directeur adjoint	Nathalie Bélanger À combler

CADRES D'ÉTABLISSEMENT		
Service/centre	Poste	Titulaire
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir	Directeur de centre	Benoit Ouellet
	Directrice adjointe	Julie Trudel-Lefebvre
	Directeur adjoint	Serge Pelletier
	Gestionnaire administrative d'établissement	Karine Belzile
École secondaire de Rivière-du-Loup	Gestionnaire administrative d'établissement	Jennifer Sirois

* En probation.

** En probation et poste remplacé partiellement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. CC 2019-04-4048 POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, L.R.Q, chap. G-1.03 et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG)*, C.T. – Décret 7-2014, lesquelles créent de nouvelles obligations aux commissions scolaires en leur qualité d'organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE ces encadrements obligent la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup à adopter, à mettre en œuvre, à maintenir à jour et à assurer l'application d'une politique de sécurité de l'information visant notamment : la gestion des risques, des accès à l'information et des incidents de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la politique a pour objectif d'affirmer l'engagement de la commission scolaire à s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information qu'elle détient dans le cadre de ses activités, quels que soient son support ou ses moyens de communication;

CONSIDÉRANT le projet de *Politique sur la sécurité de l'information* déposé le 26 février 2019;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des cadres et des trois syndicats représentant le personnel de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Martine Hudon et résolu :

D'ADOPTER la *Politique sur la sécurité de l'information* conformément au document déposé, sous réserve de la précision apportée séance tenante au paragraphe 1 (préambule);

QUE ladite politique entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. OCTROIS DE CONTRATS

13.2 CONTRATS DE SERVICES

13.2.1 CC 2019-04-4049 LOCATION DE LICENCES MICROSOFT POUR 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire utilise quotidiennement la suite de logiciels Microsoft Office, Microsoft Windows et Microsoft Office 365 pour l'ensemble de ses activités pédagogiques et administratives, et ce, sur plus de 4 000 appareils;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 du *Règlement sur les contrats informatiques, L.R.Q., chap. C-65.1, r. 5.1*, permet à la commission scolaire de considérer, aux fins de l'adjudication, les coûts additionnels d'une transition de la suite Microsoft Office vers une autre suite bureautique, et que l'évaluation de ces coûts additionnels justifie le rejet de cette option;

CONSIDÉRANT QUE la suite de logiciels Microsoft A3 comprend Microsoft Office, Microsoft Windows, Microsoft Office 365 et d'autres logiciels requis pour la gestion et la sécurité du parc informatique;

CONSIDÉRANT QUE les logiciels Microsoft Visio et Azure Active Directory sont requis pour certains établissements ou certaines catégories de personnel;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a déposé un mandat auprès de Collecto, Services regroupés en éducation, pour l'acquisition de licences Microsoft pour les commissions scolaires, et ce, pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE Collecto, Services regroupés en éducation, a procédé à un appel d'offres public pour ces licences;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire est liée par les résultats de l'appel d'offres public auprès du fournisseur sélectionné et pour toutes options de renouvellement prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Softchoice;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat à l'entreprise Softchoice au montant approximatif de 68 000,00 \$ avant taxes (78 183,00 \$ taxes incluses) pour la location annuelle de la suite de logiciels Microsoft A3, Microsoft Visio et Azure Active Directory, et ce, pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, monsieur Mario Richard, ing., soit autorisé à signer les bons de commande découlant de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. **CC 2019-04-4050 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 00)**

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson